

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail-Justice-Solidarité

DECRET

157¹⁴
D/2015//PRG/SGG

**CONVOQUANT UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Le Président de la République

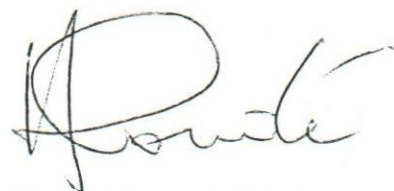
Vu la Constitution notamment en son article 157 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Il est convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale à compter du 26 Août 2015 en vue d'examiner le Projet de loi de Finances Rectificative 2015.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

21 AOUT 2015
Conakry, le2015



Pr. Alpha CONDE